

RÉPONSE DE LA DIRECTION AU RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION

Documents supplémentaires pour ce point : N/A

Mesure requise lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Rappelle la décision 7.5 rendue à l'occasion de la 53^e réunion du Conseil de Coordination du Programme, approuvant le Plan d'évaluation de l'ONUSIDA 2024-2025, ainsi que le point de la décision 8.7 de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme demandant que le prochain rapport annuel soit soumis au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2025 ;*
- *Prend note du rapport annuel 2025 ainsi que du résumé des principales conclusions des évaluations entreprises en 2025 ;*
- *Prend note de la réponse de la direction au rapport annuel d'évaluation 2025 ;*
- *Approuve le Plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33) soutenu par le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation ;*
- *Rappelle le point 9.3 de la décision de la 47^e session du Conseil quant à l'importance de doter la fonction d'évaluation de ressources et de personnel adéquats, conformément à la politique d'évaluation approuvée par le CCP dans sa décision 6.6 lors de sa 44^e session, tout en considérant la situation financière de l'organisation ;*
- *Rappelant la décision 7.7 de la 55^e réunion du CCP, accepte que le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation approuvé par le CCP en 2025, tel que décrit dans l'Annexe 1 du rapport annuel 2025 sur l'évaluation et le plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33), est reconduit pour un second mandat ;*
- *Rappelant la décision 8.6 de la 55^e réunion du CCP, prend note, conformément à la disposition 73 de la politique d'évaluation, que l'examen par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations unies sera reporté à 2026 ;*
- *Attend le rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2026 ;*

Implications financières de la mise en œuvre des décisions : aucune

Introduction

1. La direction de l'ONUSIDA remercie le Bureau de l'évaluation pour son travail quant à la mise en œuvre du Plan d'évaluation 2024-2025. La direction reconnaît les efforts soutenus du Bureau pour produire des éléments d'évaluation pertinents et de grande qualité, malgré une période difficile. Le Bureau d'évaluation, en collaboration avec le Groupe d'évaluation des Coparrainants et avec le soutien du Comité consultatif d'experts, joue un rôle important dans le développement d'une culture d'évaluation et d'apprentissage au sein de l'ONUSIDA, ainsi que dans le renforcement continu de la contribution du Programme commun à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida au sein des différents.
2. L'ONUSIDA a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau d'évaluation pour assurer le bon suivi des évaluations achevées, l'élaboration des réponses de la direction aux évaluations ainsi que la mise en œuvre des recommandations.
3. La direction approuve le report à 2026 de l'examen professionnel par les pairs de la fonction d'évaluation de l'ONUSIDA. Cette approche permettra d'assurer la cohérence à l'échelle du système et de tirer parti de l'expérience des pairs pour renforcer la fonction d'évaluation de l'ONUSIDA.
4. Deux rapports ont été reçus du Bureau d'évaluation : Une évaluation conjointe avec le Bureau d'évaluation à l'échelle du système concernant la contribution du programme commun aux cadres de coopération des Nations unies pour le développement durable, et une évaluation des Bureaux multipays et conseillers en matière de VIH comme alternatives aux bureaux nationaux de l'ONUSIDA. La direction prend note d'une troisième évaluation.
5. La direction prend note du fait que la troisième évaluation, qui concerne le rôle du Programme commun dans la pérennisation de la riposte au VIH, est en cours de rédaction et devrait être finalisée d'ici la fin du mois de décembre 2025, ainsi que du fait que deux autres évaluations n'ont pas pu être lancées en raison de contraintes budgétaires.
6. La direction salue l'approche innovante suivie par l'évaluation pour répondre à ces contraintes en intégrant les questions des deux évaluations restantes (concernant les partenariats de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial et le Plan d'urgence du président américain pour la lutte contre le sida (PEPFAR), ainsi que la pérennisation de l'impact sur le VIH par le biais des systèmes communautaires) dans l'évaluation du rôle du Programme commun dans la pérennisation de la riposte au VIH.
7. Les réponses de la direction aux deux rapports d'évaluation sont en cours d'élaboration, en consultation avec les partenaires concernés.
8. La direction approuve l'adaptation proposée **de la Fonction d'évaluation au nouveau contexte organisationnel pour 2026**.
9. La direction approuve le plan d'évaluation 2026 proposé ainsi que la proposition d'aligner le plan d'évaluation à approuver par le CCP sur le plan de travail et le budget

de transition d'un an de l'UBRAF pour 2026, et se réjouit de travailler avec l'équipe d'évaluation sur les évaluations proposées pour 2026. Elle a en outre travaillé en étroite collaboration avec l'équipe sur le suivi des évaluations précédemment réalisées. Les réponses de la direction aux évaluations réalisées en 2024-2025 ont été élaborées et sont en cours de mise en œuvre, comme indiqué à l'annexe 2 du rapport annuel d'évaluation (UNAIDS/PCB (55)24.30).

10. La direction se félicite des initiatives visant à identifier, synthétiser ainsi qu'à diffuser les enseignements tirés des évaluations et à développer des produits innovants qui contribuent à la gestion des connaissances et à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Proposition de décision

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à prendre la décision suivante :

11. *Rappelle* la décision 7.5 de la 53^e réunion du Conseil de Coordination du Programme approuvant le Plan d'évaluation de l'ONUSIDA 2024-2025, ainsi que le point de décision 8.7 de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme demandant que le prochain rapport annuel soit présenté au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2025 ;
12. *Prend note* du rapport annuel 2025 ainsi que du résumé des principales conclusions des évaluations entreprises en 2025 ;
13. *Prend note* de la réponse de la direction au rapport annuel d'évaluation 2025 ;
14. *Approuve* le Plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33) soutenu par le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation ;
15. *Rappelle* le point 9.3 de la décision de la 47^e session du Conseil quant à l'importance de doter la fonction d'évaluation de ressources et de personnel adéquats, conformément à la politique d'évaluation approuvée par le CCP dans sa décision 6.6 lors de sa 44^e session, tout en considérant la situation financière de l'organisation ;
16. Rappelant la décision 7.7 de la 55^e réunion du CCP, *accepte* que le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation approuvé par le CCP en 2025, tel que décrit dans l'Annexe 1 du rapport annuel 2025 sur l'évaluation et le plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33), est reconduit pour un second mandat ;
17. Rappelant la décision 8.6 de la 55^e réunion du CCP, *prend note*, conformément à la disposition 73 de la politique d'évaluation, que l'examen par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations unies sera reporté à 2026 ;
18. *Attend* le rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2026 ;

[Fin du document]